



Litige billet de concert acheté à un particulier

Par **jeje353**, le **09/09/2009** à **06:24**

Bonjour,

Au mois de Juin, j'ai acheté 4 billets de concert madonna marseille pour 200 euros à un particulier suite à une petite annonce qu'il avait passé sur le boncoin .

Le concert annulé , le site où cette personne a acheté les billets , a recredité son compte bancaire de la totalité de sa somme à savoir 300e le 17 Aout 2008 .

Le vendeur m'a menti à plusieurs reprises prétextant qu'il avait utilisé la carte bancaire d'un ami , que ce dernier ne l'avait pas remboursé .

J'ai contacté le site vendeur digitick , qui m'ont confirmé téléphoniquement et par email , que le remboursement a bien été effectué sur le compte du vendeur avec un RIB à son nom .

J'ai recontacté le vendeur qui m'a avoué que c'était vrai, qu'il était désolé d'avoir menti mais que l'argent qui lui a été recredité , il ne l'avait plus car entièrement dépensé pendant ses vacances d'été .

Je lui ai demandé à plusieurs reprises de me rembourser mais il m'a dit en ces mots " de toute façon c'est un achat au noir, vous pouvez contacter même la police, je ne risque rien " .

Résultat il s'est fait rembourser et en plus il a gardé l'argent des ventes des billets , et ne veut pas me rembourser .

Je précise que j'ai tout les emails provenant du site vendeur attestant qu'il a bien été remboursé ainsi que ceux ou je lui demande de me rembourser .

Aujourd'hui dès que j'appelle il m'envoie sur sa messagerie , j'ai contacté ses parents malgré qu'il soit majeur mais cela n'a rien changé .

Que puis je faire comme démarche judiciaire afin d'être remboursé ? dois je déposer plainte dans un commissariat ? dois je écrire au procureur ? car c'est vraiment facile de vendre des billets , de se faire rembourser et de garder tout l'argent , c'est une escroquerie !!!

dans l'attente de votre aide .

Par **jeetendra**, le **09/09/2009** à **08:37**

DGCRRF

Hôtel des finances du Prado

22, rue Borde

13285 MARSEILLE cedex 8

Tél. 04 91 17 95 00

Fax : 04 91 25 96 89

UNION DEPARTEMENTALE de la CLCV

10, Rue Jean Roch Isnard

13200 Arles

Tél : 04 90 96 76 17

Fax : 04 90 93 33 42

Email : bouches-du-rhone@clcv.org

Aix en Provence - Union Locale

Le Margarita N°2

Rue Charloun Rieu

13090 AIX-EN-PROVENCE

Tél. : 04 42 20 04 61

Fax. : 04 42 52 66 89

Email : ulclcv@wanadoo.fr

Arles - Union Locale

5, Avenue du Président Salvador Allende

13200 Arles

Tél : 04 90 96 76 17

Fax : 04 90 93 33 42

Mail : clcv.paysarles@wanadoo.fr

Istres - Union Locale

12, Allée des ramiers le Prépaou

13800 Istres

Tél/Fax. :04 42 56 12 99

Email : clcv.istres@free.fr

Salon-de-Provence- Union Locale

10 bis, rue Sergent Baudet

Cité Francou

13300 SALON-DE-PROVENCE

Tél/Fax. : 04 90 53 63 45

Bonjour, contactez la dgccrf à Marseille, la CLCV, ils vous aideront à trouver une solution,
tenez bon, cordialement

Par **jeje353**, le **10/09/2009** à **14:07**

Bonjour,

J'ai envoyé la mise en demeure de payer ce jour .

En cas de non réponse , je transmettrai l'injonction de payer devant le tribunal d'instance de sa ville .

Une fois la réponse reçu du tribunal je dois la faire signifier par un huissier de justice .

Des frais d'acte s'appliquent , de quel montant sont ils environ ?

Dois je les noter sur l'injonction de payer qui est adressée au tribunal d'instance en tant que frais accessoires ou sur une autre ligne précise?

Vous remerciant pour votre aide .